

Séance du mardi 31 mars 2009

Nombre de conseillers

En exercice : **23**
Présents : **22**
Votants : **23**

Date de réunion

31/03/2009

Date de convocation

25/03/2009

Date d'affichage

10/04/2009

Le **31/03/2009** à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BUET, Maire.

Présents : BUET Jean-Pierre, Maire, DECARRE Gilles, BURRIN Maryline, BONAVENTURE André, DERONZIER Martine, MENU Jean, ANDREANI Xavier, adjoints, CATRY Benoît, DURAND Claude, FORTI Françoise, SAUTIER Pierre, BETEMPS Véronique, RAUER Nadine, PERREARD Damien, TREMBLAIS Alain, MASSIN Marie-Christine, BARBIER Lucien, VELLUT Denis, LAVAUD Christiane, CHEVALIER Laurent, DUPENLOUP Joël, BARBIER Claude présent à partir du point n°17, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-trois membres.

Procurat ion(s) : SERTELON Anne à LAVAUD Christiane, BARBIER Claude à DUPENLOUP Joël pour les points n°1 à 16

Absent(s) : SERTELON Anne, BARBIER Claude du point n°1 au point n°16.

Secrétaire de séance : PERREARD Damien

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point n°18 « BUDGET GENERAL – Modification de crédits budgétaires » et de supprimer le point n°8 « ESPACE CULTUREL – Marché de maîtrise d'œuvre – avenant n°2 ».

0 DELEGATIONS AU MARIE (article L. 2122-22 du C.G.C.T.) – *Compte-rendu*

- 0.1 Décision n°2009-001 : non exercice du droit de préemption urbain concernant les parcelles B 783, B 1598 et B 1749 ;
- 0.2 Décision n°2009-002 : portant approbation d'une convention d'adhésion et d'une convention de partenariat avec l'association AGIRE 74 ;
- 0.3 Décision n°2009-003 : non exercice du droit de préemption urbain concernant la parcelle E 376 p ;
- 0.4 Décision n°2009-004 : portant approbation d'une convention avec la société « Centre de Détection de Fuite Eau et Assainissement ».

1 BUDGET « ZAC DU CENTRE » – *Affectation de résultat 2008*

Pour faire suite au vote du compte administratif 2008 du 24/03/2009, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reprendre les résultats 2008 du budget annexe de la « ZAC du Centre » comme suit :

- L'excédent d'investissement 2008 est reporté en recette d'investissement pour **1 759 523,02 €** à l'article 001.
- L'excédent de fonctionnement 2008 est reporté en recette de fonctionnement pour **109 744,63 €** à l'article 002.

2 BUDGET « ZAC DU CENTRE » – *Budget primitif 2009*

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2009 relatif à la « ZAC du Centre ». Le Conseil Municipal décide, à 20 voix pour et 3 abstentions (CHEVALIER Laurent, BARBIER Claude par procuration à DUPENLOUP Joël, DUPENLOUP Joël), d'approuver par chapitre ce budget et de l'arrêter à :

- Section d'investissement : 5 472 816,04 €
- Section de fonctionnement : 8 152 835,63 €

3 BUDGET EAU – *Admission en non valeur*

A la demande de Monsieur le comptable du Trésor Public, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non- valeur deux créances irrécouvrables correspondantes à des factures d'eau impayées d'un montant de 69,93 € et de 51,05 €.

4 PROJET DE DEVIATION NORD – Répartition financière

Dans le cadre du projet de déviation et du diffuseur, Monsieur le Maire présente le tableau échéancier pour les années 2009 et 2010 pour la prise en charge des études 1^{ère} phase comprenant, l'AVP et les études complémentaires nécessaires (topo-géotechnique) ainsi que les dossiers d'enquêtes réglementaires pour un coût total de 425 000 €. La répartition financière se fera sur trois ans entre le Conseil Général pour 50 %, la Communauté de Communes du Genevois pour 30 % et les communes de St. Julien en Genevois et Viry pour 10 % chacune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage sur les frais inhérents, prévu au budget primitif 2009 et qui s'élèvent à 15 000 € pour 2009, 11 000 € pour 2010 et 16 500 € pour 2011.

5 CONTRAT « ENFANCE ET JEUNESSE » – Subvention MJC de VIRY – dernier trimestre 2008

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes à la MJC de Viry, au titre du contrat « Enfance et Jeunesse » :

| ACTIONS | MONTANTS |
|-----------------------------|--------------------|
| Salaire Jennifer DIK | 9 681,57 € |
| Salaire Régis FAVRE | 9 542,24 € |
| Salaire secrétaire accueil | 2 155,49 € |
| Salaire comptable | 1 008,85 € |
| Salaire personnel entretien | 589,86 € |
| TOTAL | 22 978,01 € |

6 ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD – Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant n°1

Dans le cadre l'aménagement de la ZAC des Grands Champs Sud, Monsieur André Bonaventure rappelle à l'assemblée que la candidature du Cabinet Hydrétudes a été retenue pour la mission de maîtrise d'œuvre. Le marché initial prévoyait que le montant prévisionnel des travaux et le forfait définitif de rémunération seraient arrêtés par voie d'avenant. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de conclure cet avenant qui arrête le montant prévisionnel des travaux à 2 100 000 € et le forfait définitif de rémunération à 89 880 € HT. Le forfait provisoire de rémunération du marché, initialement de 53 041,70 € HT, passe à 89 880 € HT soit une augmentation de 36 838,30 €.

7 ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD – Marché de travaux – Avenant n°1 (lots n°1, 2, 3, 6, 7, 8 et 9)

Monsieur Bonaventure rappelle à l'assemblée qu'un marché de travaux a été attribué au groupement d'entreprises BESSON/SCREG en juillet 2007. Dans le cadre de la commercialisation, il s'avère nécessaire de créer une extension de la voirie et des réseaux pour desservir le lot n°17. Ce projet d'extension entraîne l'augmentation de la masse des travaux des lots n°1, 2, 3, 6, 7, 8 et 9 pour un montant de 59 054,35 € HT (soit + 2,90 % par rapport au marché initial qui s'élevait à 2 034 847,05 € HT). Le conseil municipal accepte de conclure un avenant prenant en compte ces modifications.

8 ESPACE CULTUREL – Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant n°2

Point retiré de l'ordre du jour.

9 SELEQ 74 – ECLAIRAGE PUBLIC – Décompte définitif

Monsieur André Bonaventure rappelle à l'assemblée que le 6 juillet 2006, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'éclairage public sur divers secteurs (Domaine du Château, Nouveau Hameau, Côte à Rosset, et Route Nationale au chef-lieu) et voté le financement prévisionnel de cette opération.

Le Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie a mis en œuvre les travaux dans le cadre de son programme 2006. Les travaux étant terminés, la dépense totale de l'ensemble des opérations y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais généraux du SELEQ 74, doit faire l'objet d'une approbation du conseil municipal. Il est proposé le décompte définitif suivant :

| | |
|--|-------------|
| • Participation du SELEQ 74 | 98 832,72 € |
| • TVA récupérable ou non par le SELEQ 74 | 15 304,20 € |
| • Quote-part communale y compris différentiel de TVA | 54 248,52 € |
| • Frais généraux | 2 964,00 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte et approuve le décompte définitif de travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la Commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de 57 212,52 € dont 54 248,52 € remboursables sur annuités et 2 964,00 €, correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres,
- approuve et confirme son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à la somme de 57 212,52 € dont 54 248,52 € sous forme de 20 annuités et 2 964,00 € (taux de 3,97%) correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres,
- autorise le Conseil Municipal à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au Syndicat.

10 SCI LES COULERINS – *Cession gratuite*

La SCI « Les Coulerins » représentée par Monsieur Jean-Jacques BOCION, accepte de céder gratuitement à la Commune de Viry la parcelle B 1618 d'une superficie de 194 m² correspondant physiquement à une partie de la voirie dite « rue des Coulerins ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette cession.

11 CHEMIN RURAL - ESSERTET – *Cession foncière*

Monsieur Sébastien PHILIPPE, propriétaire des parcelles cadastrées C262, C263 et C264 situées à Essertet, souhaite acquérir une partie du chemin rural jouxtant la parcelle C 263 afin d'en faciliter l'accès. Une estimation auprès de France Domaines a été demandée et estimée à 100 € le m². Le conseil municipal, à 22 voix pour et 1 abstention (BARBIER Lucien) accepte de vendre à Monsieur PHILIPPE la parcelle d'une superficie d'environ 20 m² au prix de 100 € le m². Ce dernier s'engage à prendre en charge les frais inhérents à cette opération et décide de mettre à l'enquête publique le déclassement du chemin en vue de sa vente.

12 CHEMIN RURAL DIT DES MOULINS - VAUX – *Cession foncière*

Par délibération du 21 octobre 2008, le Conseil Municipal, suite à la demande de la succession de Monsieur Louis Gal, avait décidé de déclasser et de mettre en enquête publique le chemin rural dit des Moulins. Les discussions entamées avec la famille Gal laissent subsister deux points de discordances :

- la sortie de la parcelle E 154,
- le prix de vente du terrain situé en zone U (estimation de France Domaines à 100 € / m² pour la zone U et 0.70 € / m² pour la zone N).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 22 voix pour et 1 abstention (DURAND Claude), décide :

- de maintenir le prix du m² tel qu'estimé par France Domaines à savoir : 100 € / m² en zone U sachant que ce prix au m² tient compte d'une servitude de passage de canalisation d'eaux usées et 0.70 € / m² en zone N,
- de vendre le chemin rural dit des Moulins à la succession de Monsieur Louis GAL pour une surface de 335 m², située en zone U, au prix de 100 € / m² et 228 m², située en zone N, au prix de 0.70 € / m². Le Conseil Municipal demande à ce que la sortie de la parcelle E 154 soit faite par l'accès privé existant appartenant à la famille Gal et donnant sur la route de Fagotin. La partie vendue située en zone U apporte une bonification au terrain par une augmentation possible de la SHON constructible.
- de vendre la surface de 211 m², située en zone N, à Monsieur Lopez, située au droit de sa propriété au prix de 0.70 € / m²

13 BATIMENT COMMUNAL – LOCATION PRESBYTERE – *Bail de location*

M. Xavier Andréani rappelle à l'assemblée que la Commune de Viry réserve la location des appartements du presbytère aux agents employés de manière exclusive par l'une des trois collectivités suivantes :

- Commune de Viry, 92 rue Villa Mary – 74580 VIRY
- E.H.P.A.D. « Les Ombelles », 125 rue des prés Bois – 74580 VIRY
- S.I.V.U. « Accueil de l'enfance », 92 rue Villa Mary – 74580 VIRY

ou éventuellement, au personnel des collectivités du canton si aucun candidat de proximité ne se présente.

Il explique que M^{elle} Stéphanie Magnien a résilié le bail de location de l'appartement qu'elle occupe au presbytère depuis juillet 2007 et que M^{elle} Charlène BARTHOD, agent titulaire de l'E.H.P.A.D. « Les Ombelles » est intéressée pour le reprendre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer l'appartement de type 2 (superficie de 41,43 m²) situé au deuxième étage de l'immeuble côté parking, pour un loyer mensuel de 339,23 € (charges comprises) à M^{elle} Charlene BARTHOD, agent titulaire de l'E.H.P.A.D. « Les Ombelles ».

14 VITAM'PARC – MIGROS France – *Projet de partenariat - centre nautique*

Dans le cadre du projet de fréquentation du centre nautique Vitam'parc par les scolaires du canton, il est demandé au conseil municipal de donner son avis quant à la répartition des frais inhérents à ce service, à savoir :

- prise en charge des droits d'entrée et cours de natation par les communes ;
- prise en charge des frais de transport par la Communauté de Communes du Genevois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de s'engager pour 2009 sur les frais estimés pour la participation des enfants du cycle 2 à l'activité piscine.

15 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – *Livres : mise au rebut*

L'association VIRY-LIRE demande au Conseil Municipal l'autorisation de donner, voire de vendre (à bas prix sur le marché) les livres de la bibliothèque mis au rebut (environ 700). Les Scouts de Cluses ont proposé de les recycler en les donnant à des associations intéressées. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise au rebut de livres et leur recyclage au profit d'associations caritatives.

16 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – *Création d'un poste*

Par délibération du 2 décembre 2008, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la note de présentation, détaillant les objectifs de la nouvelle médiathèque, transmise à l'appui de la demande de subvention à la DRAC. L'objectif n°3 « Mettre en place un personnel formé et accueillant (un poste d'assistant du patrimoine et un adjoint du patrimoine, tous deux à temps plein) » induit de créer le poste d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe. C'est la concrétisation de l'engagement communal. Ce poste ne sera pourvu qu'au moment de la mise en service de la médiathèque. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe.

17 SIVU ACCUEIL DE L'ENFANCE – *Avenant n°7 à la convention de mise à disposition*

Le S.I.V.U. « Accueil de l'enfance » a mis en place sur le territoire de la commune de VIRY deux garderies périscolaires ainsi qu'une structure multi-accueil dénommée « Au pays des p'tits pious ». La réalisation de ces structures conduit la commune de VIRY à mettre à disposition du S.I.V.U. six agents afin de surveiller les enfants utilisant le service périscolaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°7 qui a pour but de formaliser cette mise à disposition et afin de tenir compte des modifications survenues durant l'année 2008.

18 BUDGET GENERAL – *Modification de crédits budgétaires*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder aux modifications de crédits budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement.

La participation du budget général au budget de la ZAC « du Centre », prévue en section d'investissement, doit être ventilée entre les deux sections « fonctionnement » et « investissement », pour l'équilibre du budget ZAC « du Centre ».

Virement de crédits de fonctionnement M14 :

Section de fonctionnement

| Articles | Dépenses | Recettes |
|----------|---------------|----------|
| 6748 | +88 788,05 € | |
| 023 | - 88 788,05 € | |

Modification des crédits d'investissement M14 :

Section d'investissement

| Articles | Dépenses | Recettes |
|--------------|----------------------|----------------------|
| 27638 | - 88 788,05 € | |
| 021 | | - 88 788,05 € |
| Total | - 88 788,05 € | - 88 788,05 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de procéder aux modifications de crédits budgétaires tels que présentées.

Retour de délégations

La Communauté des Communes du Genevois reprend en gestion directe le service assainissement qui ne sera plus concédé à Véolia.

Monsieur le Maire rapporte que la commission économie de la Communauté de Communes du Genevois a engagé une étude de faisabilité sur l'installation d'activités logistiques sur Viry et Valleiry.

Lors d'une réunion de travail le Conseil Municipal sera informé de façon précise sur les objectifs de cette étude et la localisation pressentie avant tout engagement dans ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire

signé

Jean-Pierre BUET